

Interpellation

« Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »

Les personnes LGBTIQ+ sont régulièrement victimes d'agressions physiques et psychologiques en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de l'expression de leur genre. D'après un rapport de l'organisation Pink Cross, en 2019, le nombre de crimes de haine signalés à la « LGBTQ Helpline » a drastiquement augmenté. Plus d'un signalement par semaine, alors que la très grande majorité des agressions n'est pas recensée. Environ une victime sur trois a subi de la violence physique. Ces agressions ont de lourdes conséquences physiques et psychologiques pour les victimes, elles accablent aussi l'ensemble des personnes LGBTIQ+ en provoquant également des changements de comportement, par exemple en faisant hésiter de pouvoir vivre normalement dans l'espace public.

Le 9 février 2020, la Suisse a dit OUI à 63% à la protection des personnes LGBTIQ+ contre la haine, les Vaudoises et les Vaudois soutenant cette extension de la norme pénale à la discrimination homophobe à plus de 80%. Les nyonnaises et les nyonnais disaient OUI à 82.84%. La loi ne suffit pas et des mesures concrètes sont nécessaires. Si la population a donné un signal clair, les mesures de sensibilisation et de prévention font toujours défaut. Les autorités politiques ne peuvent pas rester inactives et doivent agir contre la discrimination et l'hostilité envers les personnes LGBTIQ+.

Dans sa réponse au postulat du Conseiller national Angelo Barrile (PS / ZH) « Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTIQ », le Conseil fédéral relève que les autorités de police étant cantonales et communales, il appartient aux autorités organisant les corps de police de mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale et de les compléter par « des mesures adéquates de sensibilisation, de prévention, d'intervention et de monitoring ».

Afin de faire le point sur les mesures prises par la commune pour mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

- Quelles mesures de sensibilisation et de prévention contre l'hostilité envers les personnes LGBTIQ+ s'adressant au grand public et aux possible auteur-e-s ont été développées ?
- Quelles mesures ont été prises afin de soutenir et de protéger les victimes (en garantissant notamment l'accès à l'aide aux victimes pour des soins et un constat) ?
- Quelles mesures ont été prises pour faciliter l'accès à la justice, notamment afin d'instruire et de documenter les circonstances aggravantes ?
- Quelles mesures ont été prises par la police de la Région de Nyon pour prendre en compte cette nouvelle norme pénale ? En particulier, quelle formation a été donnée aux membres du corps de police et quelles consignes ont été transmises ?
- Le cas échéant, la Municipalité estime-t-elle nécessaire de renforcer ce dispositif ? Si oui, par quelles mesures ?

Déposé à Nyon le 2 mars 2021

Chloé Besse, Parti socialiste